

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

DELIBERATION N° 2021-096

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet à 18h30,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 16 juillet 2021, a tenu une réunion en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents : Christophe AUBERT, maire,

Éric GRAVIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, adjoints

Pierre BALME, maire délégué de Venosc,

Laurent GIRAUD, Anne MILLET, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Jocelyne MARTIN, conseillers municipaux.

Etaient absents : Agnès ARGENTIER, Ugo MOUNIER, Camille DURDAN, André GARDEN, Pascal ESPITALIER.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Françoise MOREAU donne pouvoir à Laurent GIRAUD

Jean-Luc BISI donne pouvoir à Christophe AUBERT

Marie-Hélène COING donne pouvoir à Éric GRAVIER

Angélique AGUILAR donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Mme Anne MILLET et Mme Jocelyne MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE – 1.2 – Délégation de service public

Objet : Approbation des tarifs et dates d'ouverture des remontées mécaniques pour la Toussaint

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU le contrat de Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du domaine skiable,

VU la proposition en date du 20 juillet 2021 présentée par le délégataire, la société SATA

Monsieur le Maire expose :

Le délégataire du domaine skiable propose d'ouvrir les remontées mécaniques pendant la Toussaint 2021 et soumet à l'avis de l'assemblée délibérante, les dates et tarifs d'ouverture.

1- Dates d'ouverture

Ski tout public sur glacier pendant les vacances scolaires

Ouverture du glacier du samedi 23 octobre matin au dimanche 7 novembre soir à tous les clients : professionnels, ski-clubs, skieurs individuels, piétons :

-ouverture du JANDRI EXPRESS 1 et 2 : ouverture de 7h30 à 16h, des horaires de priorité et de passage à la montée seront définis entre 7h30 et 9h30

-ouverture du funiculaire et des Téléskis du glacier

-ouverture de la zone débutant 3200

-ouverture du Télésiège du Signal selon enneigement

Ski de compétition sur glacier avant et après les vacances scolaires

Ouverture du mardi 12 au vendredi 15 octobre, du mardi 19 au vendredi 22 octobre et du lundi 8 au mercredi 10 novembre.

Sur chacune de ces 3 périodes, l'ouverture du domaine sera conditionnée et adaptée à la réalité des demandes et des besoins de nos interlocuteurs du ski de compétition (fédérations, comités, clubs, organismes de formation professionnelle...).

VTT pendant les vacances scolaires :

Ouverture du JANDRI EXPRESS, du Télécabine de VENOSC et du Télésiège de Mont de Lans.

2- Grille tarifaire :

Ski :

Un tarif jour unique à 36,5€, correspondant au tarif public avant-saison de l'été 2021

Le tarif du support ski-carte est fixé à 2€

Les forfaits saison achetés au tarif public pour l'hiver 2021/22 donneront un accès illimité au glacier sur toute la période de la Toussaint.

Bike Park :

Un tarif attractif unique de 20€ par jour, incluant le support ski-carte, consenti au tarif de 2€.

Piétons / accès 3400 :

Un tarif attractif unique, fixé à 15€ par jour. Ce pass piéton donnera un accès illimité à l'intégralité des remontées mécaniques, jusqu'à 3400 m. Ce tarif inclut également le support ski-carte (initialement consenti au tarif de 2€).

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents et avec l'abstention de Céline Valette :

- **APPROUVE** les dates d'ouverture et les tarifs proposés par la SATA pour la période de Toussaint 2021,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT